
Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage par le citoyen Dumarez de l'effigie gravée de Rousseau, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage par le citoyen Dumarez de l'effigie gravée de Rousseau, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 251;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17776_t1_0251_0000_6

Fichier pdf généré le 07/10/2019

aussi colossal, aussi dévorant que celui dont vous écrasates la tête monstrueuse, le 10 thermidor. Ils ne sont pas les amis du Peuple, ceux qui osent faire la guerre à cette mémorable journée, ceux qui veulent sans cesse rivaliser avec ses représentans, et leur dicter des décrets impolitiques et sanguinaires, ils ne sont pas les amis du peuple ceux qui font tous leurs efforts pour le recharger des fers que vous avcz brisés, en rétablissant le régime affreux de la tyrannie, de l'arbitraire, du terrorisme, en comprimant jusques à sa pensée.

Serviles instrumens des factieux, nous ne venons point aujourd'hui, à l'instar de plusieurs communes et sociétés populaires séduites, égérées ou malintentionnées, nous ne venons point vous répéter que les aristocrates, les modérés, les fanatiques, et les royalistes, relèvent une tête insolente. Nous attendons avec impatience que vous déployés cette énergie avec laquelle vous avez sauvé la France le 10 thermidor, et qui seule peut la sauver encore. Il est temps que vous prononcés; prenés l'attitude imposante qui vous convient, le peuple est là pour sanctionner votre ouvrage. Par un décret vous avez mis la justice à l'ordre du jour; prescrivéz en la rigoureuse exécution et les factieux écumant de rage rentreront dans la poussière; rétablissez les droits de l'homme, pour le maintien desquels nous sommes prêts à verser notre sang, et soudain la horde tyrannique dont le système était de les couvrir d'un voile épais, verra se briser les trames infernales qu'elle avait ourdies. Proclaméz la liberté de la presse; des écrits lumineux jailliront de toutes parts, et le masque qui couvre tant de faux patriotes tombera, et le Peuple frémissant d'horreur, en ne voyant en eux que des tigres gorgés de sang, et qui toujours insatiables, voudraient encore s'en abreuver. Décrétéz enfin qu'il n'existe plus que deux classes d'hommes, celle des bons citoyens, et celle des mauvais. Que toute la sévérité des loix pèse sur ces derniers. Parler toujours des nobles, c'est convenir qu'il est une classe pétrie d'un autre limon que celle des sans-culottes. Mettre sans cesse les prêtres en avant, c'est reconnaître le caractère qu'ils prétendaient inéfaçable, l'égalité, la liberté, voilà les deux idoles des républicains.

Mandataires du Peuple, aucune faction ne nous a commandé cette adresse, elle est l'expression libre, naïve et fidèle des sentimens qui animent et animeront toujours la société populaire de Castelnau-Montratier. La Convention nationale, rien que la Convention nationale, voilà notre unique centre, voilà notre point de ralliement.

*Collationné conforme à l'original par
le président et les secrétaires
(trois signatures illisibles).*

23

La société populaire d'Estaires [Nord] demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, la justice et la vertu à

l'ordre du jour, la liberté de la presse, l'exécution de la loi du 17 septembre; elle déclare que sa confiance dans la représentation nationale est unique et entière.

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

[La société populaire et révolutionnaire d'Estaires à la Convention nationale, du 21 vendémiaire an III] (44)

Liberté Egalité Mort aux tirans

Représentans,

Le maintien du gouvernement révolutionnaire.

La justice et la vertu toujours à l'ordre du jour.

La liberté de la presse.

Confiance entière et unique en la représentation nationale.

Et l'exécution de la loi du 17 septembre.

Tels sont les vœux des sans-culottes de la société populaire d'Estaires exprimés en la séance du vingt vendémiaire.

*Les membres du comité de correspondance,
CHARLES, président, DURIER, secrétaire,
BROINEUL, DELCHER fils.*

P.S. Les mêmes sans-culottes font aussi part à la représentation nationale que leur commune dont la population n'est que de six mille individus avec un sol ingrat, a déjà fourni à son district quatre milliers de salpêtre.

Ils l'informent encore que deux souscriptions sont ouvertes, l'une pour la construction du vaisseau *Le Vengeur*, et l'autre pour le soulagement des défenseurs de la patrie revenus malades ou blessés chez leurs parents indigents.

24

Le citoyen Dumarez, graveur en médailles, présente l'effigie gravée de J.-J. Rousseau.

Mention honorable de l'offrande, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (45).

Le citoyen Dumarez, graveur en médailles, présente à la Convention nationale l'effigie gravée de J.-J. Rousseau; il lui en fait hommage, comme preuve de son attachement aux vrais principes énoncés par le philosophe dont son burin s'honore d'avoir gravé les traits (46).

(43) P.-V., XLVII, 234. *Bull.*, 3 brum. (suppl.).

(44) C 322, pl. 1355, p. 12. *Bull.*, 29 vend. (suppl.); *M. U.*, XLV, 41.

(45) P.-V., XLVII, 234. *C. Eg.*, n° 799.

(46) *Bull.*, 3 brum. (suppl.).